

10 RESPONSABILITES CIVILES DANS LE SPORT

COMPOSANTE Faculté de Droit et de Science Politique

DUREE

7 heures sur une journée

DATE(S)

Nous consulter

HORAIRES

9h-12h30 - 14h -17h30

LIEU

Aix-Marseille Université
Centre de droit du sport
110 La Canebière
13001 Marseille

COÛT/TARIF

895 € Nets de taxe
Établissement non soumis à la TVA.

ORGANISATION

Interentreprises
Possibilité en intra
(pour les tarifs : nous consulter)
Session limitée à 10 personnes

SUIVI ET EVALUATION SANCTION DE LA FORMATION

Suite à l'évaluation de la formation,
remise de :
- Attestation de compétences et de fin de formation
- Formation validée au titre de la formation continue des avocats

OBJECTIFS

- Identifier la nature délictuelle ou contractuelle de la responsabilité
- Déterminer les particularismes de la responsabilité civile des sportifs, des clubs et des organisateurs sportifs
- Comprendre l'obligation de sécurité
- Identifier les causes d'exonération de la responsabilité civile
- Gérer les responsabilités civiles du fait d'autrui.

PUBLIC

Avocats, juristes de clubs et de fédérations, agents sportifs, assureurs, dirigeants d'association

PRE-REQUIS ET MODALITES D'ENTREE EN FORMATION

Pas de prérequis

PROGRAMME

I – La responsabilité des sportifs

A – La responsabilité à l'égard d'autres sportifs

- 1 – La responsabilité du fait personnel
- 2 – La responsabilité du fait des choses

B – La responsabilité à l'égard des autres tiers

- 1 – La responsabilité à l'égard de l'organisateur
- 2 – La responsabilité à l'égard des spectateurs

II – La responsabilité des organisateurs et des clubs

A – La responsabilité à l'égard des participants

- 1 – La responsabilité contractuelle
- 2 – La responsabilité délictuelle

B – La responsabilité à l'égard des spectateurs

- 1 – Spectateurs contractants
- 2 – Spectateurs non contractants



LES + DE LA FORMATION MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

- Accueil petit déjeuner
- Déjeuner avec le formateur
- Remise support papier
- Remise support électronique

Responsable de la formation

Jean-Michel MARMAYOU
Directeur du Centre de droit du sport

Intervenant

Claude-Albéric MAETZ
Maître de conférences, AMU

Renseignements pédagogiques

Jocelyne Delahaye
Jocelyne.delahaye@univ-amu.fr
04 96 12 61 70

Inscriptions & devis

fpc-entreprises@univ-amu.fr
04. 42. 60. 42. 80

Le devis est établi par la Formation Continue. La contractualisation sera formalisée par un contrat ou une convention

10 RESPONSABILITES CIVILES DANS LE SPORT

QUALITÉ DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

RESPONSABLE DE LA FORMATION : Jean-Michel MARMAYOU

Curriculum vitae synthétique

- Maître de conférences, HDR
- Directeur du Centre de droit du sport d'Aix-Marseille
- Directeur adjoint de l'Institut de droit des affaires de la Faculté de droit et de science politique d'Aix-Marseille

Lien vers liste de publications : http://www.ida-aixmarseille.fr/equipe/equipe-pedagogique/cv_jm/



INTERVENANT 1 Claude-Albéric MAETZ

Curriculum vitae synthétique

- Maître de conférences
- Directeur adjoint de l'Institut de droit des affaires (Responsable des relations internationales)
- Co-Responsable du DESU Droit de la distribution

